



Moscou, le 20 février 2024

## COMMUNIQUE

### N°02/ASM/2024

L'Ambassade de la République du Sénégal en Fédération de Russie porte à la connaissance des ressortissants sénégalais que, suite à la décision des Autorités espagnoles d'imposer un visa de transit aéroportuaire, pour les titulaires de passeport ordinaire sénégalais, cette mesure ne concerne pas les titulaires d'un visa Schengen en cours de validité, d'un visa uniforme, d'un visa longue durée ou d'un permis de travail délivré par un état Schengen.

A cet effet, les documents à fournir en vue de l'obtention d'un visa de transit aéroportuaire sont ci-après :

- Frais de visa
- Formulaires de visa
- Photos d'identité (format 3x4 cm)
- Passeport du demandeur (original et copie)
- Copie de la pièce d'identité du demandeur
- Documents relatifs à la poursuite du voyage jusqu'à la destination finale après le transit
- Documents permettant d'établir la non-volonté du demandeur d'entrer dans le territoire des états Schengen
- Preuve de résidence dans la circonscription consulaire. 2

